



Ecole NOTRE-DAME DE LIESSE maternelle primaire SKOL ITRON-VARIA A LID



Circulaire de rentrée, année scolaire 2021-2022

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

L'école Notre Dame de Liesse commence sa 130^{ème} année au service des jeunes de Saint-Renan et des communes limitrophes. Notre école fut créée par des Soeurs de la Croix qui souhaitaient en 1891 permettre aux jeunes filles d'avoir accès à l'école. En 1912, les Soeurs de l'Immaculée de Saint-Méen prennent le relais, l'école Notre Dame de Liesse scolarisent les filles en maternelle, en primaire et en cours complémentaires (ancêtre du collège). En 1974, l'école Notre Dame de Liesse devient une école maternelle et élémentaire mixte et le collège Saint-Stanislas, un collège mixte (précédemment école et collège des garçons). En 1979, l'école devient une école sous contrat d'association avec l'Etat (les professeurs sont recrutés et rémunérés par l'Etat, la commune de Saint-Renan finance toute la mission scolaire). En 1983, la direction de l'école n'est plus assurée par une religieuse mais par des laïcs. En 2001, la direction de l'école maternelle et celle de l'école élémentaire sont fusionnées en une seule direction. Nos bâtiments actuels sont des bâtiments jeunes grâce à l'investissement des différentes générations (le bâtiment principal de l'école élémentaire fut construit en 1966-67 avec une extension en 1971, l'école maternelle construite en 1995 et le bâtiment des CP en 2004. Ce 2 septembre, 577 élèves seront accueillis par 53 personnels. Les missions d'accueillir tous les enfants dans leur diversité et leur complexité, de permettre un épanouissement par la découverte des savoirs et d'acquérir des compétences de travail et d'humanisme restent à travers les années notre ligne directrice. Une orientation des Sœurs fondatrices de l'école Notre Dame de Liesse, Sœurs de la Croix qui peut nous guider chaque jour : « L'union des cœurs se développe et s'exprime par une attitude de confiance et d'ouverture les unes envers les autres, par des gestes d'amitié, de reconnaissance et de pardon. »



L'école élémentaire Notre Dame de Liesse en 1967

Ce début d'année 2021-2022 sera encore marqué par la pandémie du COVID-19. L'école Notre Dame de Liesse, depuis mars 2020, est fortement mobilisée. Les procédures sont rodées et s'adaptent progressivement selon les besoins et les orientations des services de l'Etat. L'inconnu et l'espoir d'une sortie de la pandémie marquent la rentrée. Nous continuerons à nous adapter avec toujours les 2 axes suivants toujours en tête : la sécurité sanitaire et la bienveillance envers les enfants qui doivent pouvoir rester des enfants et vivre leur enfance en construisant leur apprentissage et leur socialisation comme les autres générations d'enfants. Je salue le dévouement, le professionnalisme et l'esprit d'équipe de tous les agents et professeurs de l'établissement depuis le début de cette crise. Par citoyenneté et solidarité, dès le printemps, l'équipe s'est mobilisée pour entrer dans le processus de vaccination, c'est un gage de sécurité pour tous.

Je vous invite à lire attentivement les informations sur la COVID et à respecter scrupuleusement les obligations/consignes. La citoyenneté et la collaboration de chacun faciliteront la vie de tous.

Certaines adaptations ont permis une amélioration des conditions d'accueil des enfants et des familles. Nous avons décidé de les pérenniser de manière durable :

- Du CP au CM2, les enfants seront maintenant accueillis en classe directement. Les enfants commencent ainsi leur demi-journée de classe de manière plus apaisée. Les enfants sont plus concentrés dès le début des cours.
- En maternelle, le sens unique de circulation facilite la vie des familles dans nos couloirs un peu trop étroit.

L'année scolaire commencera par des évaluations diagnostiques (nationales en CP et CE1 – préparées par les enseignants en CE2, CM1, CM2) et une adaptation selon les besoins des enfants.

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de et de 3^{ème} année jusqu'à 50 % Hybridation au lycée avec jusqu'à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures individuelles d'attention et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (cours commun en extérieur) Sanitisation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables de réflexion après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures individuelles d'attention et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Sanitisation du brassage par niveau obligatoire et que classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures individuelles d'attention et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Sanitisation du brassage par niveau obligatoire et que classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion, à possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures individuelles d'attention et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Sanitisation du brassage par niveau obligatoire et que classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réflexion, à possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur, en extérieur, absence de sports de contact et d'épaulage adapté selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur, en extérieur, compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur et dans le respect d'une distanciation
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Ecoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collège et lycée : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent 7 jours les apprentissages à distance Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

EDUCATION GOUV.FR/INFO-COVID/AVIUS

Ministère de l'Éducation nationale et des Sports - Août 2021

Le projet d'école est défini selon 4 axes principaux :

- ✓ Faire acquérir une culture civique et morale (respect de la différence, la fraternité et les écoles dans le monde)
- ✓ Améliorer la résolution de problèmes et le calcul rapide
- ✓ Les arts, du local à l'universel : aimer le beau, le goût du beau, de l'ouverture
- ✓ Différencier les parcours pour mieux progresser : prendre en compte les besoins et les réussites de chacun dans une dynamique d'école inclusive

Cette rentrée est marquée par quelques changements matériels : la classe de GSA a été totalement rénovée, la classe de PSB totalement réaménagée, après les vidéoprojecteurs, les tableaux blancs interactifs, 3 classes continuent l'évolution vers des écrans interactifs tactiles haute précision qui deviennent les tableaux centraux des classes (PSB, CP/CE1, CE2/CM1), les bureaux administratifs équipés de nouveaux mobiliers, le bâtiment des CP équipé d'un vidéophone pour faciliter l'accès au bâtiment en améliorant encore la sécurité, le portail principal d'accès à l'école élémentaire doté de nouveaux vidéophones plus réactifs et sécurisés. Les 2 classes de CM2 (CM2A et CM2B) ont été réaménagées pour permettre de travail en pédagogie de classe flexible (Bousculant les lignes établies, la classe flexible repose sur deux notions fondamentales : l'aménagement de l'espace et le type de pédagogie éducative suivi. Ainsi, l'élève n'a pas de place attitrée, il évolue seul ou en groupe sur différents îlots et suit les programmes scolaires habituels dans un environnement propice à l'autonomie, à l'expérimentation, aux interactions avec ses pairs et le professeur en étant de plus en plus responsable de ses apprentissages).



Fort d'une histoire de 130 ans, des bâtiments qui viennent d'être remboursés en totalité, cette année 2021-2022 marquera une nouvelle étape pour notre école avec la réalisation de travaux importants. Ces travaux visent à améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité de l'établissement : extension de la maternelle avec construction d'une salle de motricité, d'un parvis sécurisé pour les piétons et les vélos dont les élèves de l'école et du collège (ainsi que leurs parents évidemment) agrandissement de la salle de sieste, rénovation et agrandissement de la garderie maternelle, un agrandissement et une rénovation des sanitaires maternelle, la pose d'un ascenseur sur le bâtiment principal en élémentaire, la rénovation des sanitaires de la cour, l'extension du préau ainsi que quelques travaux de rafraîchissement. Ces travaux seront financés par les contributions des familles et un prêt bancaire (banque retenue : CMB). Les élus de la ville de Saint-Renan, début juillet, ont voté à l'unanimité le cautionnement à 100% de ce prêt. Nous remercions les élus pour ce soutien basé sur un partenariat de confiance construit tout au long des années et la gestion financière saine de l'établissement. Les permis de construire ont été délivrés par les services de l'Etat le 23 juillet. Ce même jour, le conseil d'administration de l'OGEC a attribué les marchés aux entreprises suite à l'appel d'offres lancé en mai dernier. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Terrassement : STPA – Gros Oeuvre : FOREST – Charpente bois : HALL-GUEGUEN – Charpente métallique : BATIMONTE – Couverture : LE MESTRE – Menuiseries extérieures : BPS ALU – CLOISONS : GRANIT BRETON – Menuiseries intérieures : RUNGOAT – Sols-faïence : GORDET – Plafonds suspendus : LE GALL PLAFONDS – Peinture : lot non attribué, appel d'offre relancé – Chauffage, ventilation et Plomberie : EDSI – Electricité : GERVAIS – Ascenseur : THYSSENKRUPP – Amiante (colle ancienne carrelage toilettes extérieur élémentaire) : Liziard environnement.

Bureau de contrôle : VERITAS – Maître d'oeuvre : ATC ingénierie.

Les travaux commenceront durant le mois d'octobre. Ils s'étaleront sur l'ensemble de l'année scolaire avec évidemment des adaptations et des contraintes de sécurité chaque fois que nécessaire.

Je ne manquerai pas de tenir informer au mieux tous les membres de la communauté éducative. Merci d'avance à chacune et chacun pour votre compréhension pour les adaptations nécessaires comme, par exemple, plusieurs changements du lieu d'entrée à l'école maternelle qui seront faits pour garantir le confort et la sécurité des enfants. En parallèle, le collège commencera fin 2021, l'extension du self pour les élèves du CP au CM1.

L'école de la rentrée de 2022 aura un nouveau visage et le confort pour le travail, la vie quotidienne de nos écoliers seront nettement améliorés.

Comme les dernières années scolaires, les mesures de sécurité renforcées (Vigipirate) restent en vigueur.



De nombreux projets pédagogiques, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, seront proposés par l'équipe éducative en lien avec les clubs sportifs, des artistes, des associations locales et avec le soutien de la communauté des communes du Pays d'Iroise et l'APEL de l'école.

Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

Informations à propos du protocole sanitaire – Covid 19 :

En pièce jointe, une note d'informations du ministère de l'éducation nationale

Chaque parent s'engage à surveiller quotidiennement la survenue d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

Il est rappelé la nécessité absolue de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ou un membre proche de sa famille. Selon le protocole actuel (qui changera sûrement dans les prochaines semaines), en cas d'un enfant déclaré COVID positif dans la classe, la classe sera fermée immédiatement.

Tous les adultes entrant dans l'enceinte de l'école (bâtiments, cour...) doivent être équipés d'un masque. Le lavage des mains est obligatoire pour accéder aux bâtiments. Pour les RDV et les réunions, l'Etat a décidé l'absence de Pass-sanitaire.

Le port du masque est interdit (risque d'étouffement) pour les élèves de maternelle.

Le port du masque sera obligatoire pour les enfants de CP au CM2 en intérieur pour le début d'année (niveau 2 du protocole sanitaire) – évolution possible selon décisions gouvernementales ou/et préfectorales au cours des prochaines semaines.

Le lavage des mains est obligatoire à chaque entrée en classe, avant/après le repas, après un passage aux toilettes. Dès le retour à la maison, il est très fortement conseillé un lavage des mains au minimum.

La circulation dans les couloirs se font en respectant un sens de circulation.

Les mesures de désinfection/ménage en place en vigueur depuis avril 2020 restent en place.

Les brassages entre différentes classes seront limités. En début d'année, les temps de regroupement (récréation, cantine/self, ...) se feront par 2 ou 3 classes toujours identiques (valable pour les niveaux 2 et 3 du protocole). – évolution possible selon décision gouvernementale ou/et préfectorale au cours des prochaines semaines.

Les activités sportives en extérieur et en intérieur sont possibles mais avec limitation des contacts – évolution possible selon décision gouvernementale ou/et préfectorale au cours des prochaines semaines.

ATTENTION aux yeux de nos enfants avec le gel hydro-alcoolique. Les yeux des jeunes enfants sont à la hauteur des jets.

En cas d'urgence/crise/confinement, EcoleDirecte ou l'envoi de SMS groupé seront les voies de communication.

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :

	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
Site maternelle	PS A	Elodie QUEMENEUR	PS B	Marianne TOURON-FREMOND (lundi, jeudi et vendredi) et Lydia LE PEUT (mardi)		
	PS/MS A	Anne LE GAC	PS/MS B	Patricia CAM		
	MS/GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	MS/GS B	Martine Mazé		
Site élémentaire	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne GUEGUEN	CP/CE1	Cécile LE REST
	CE1	Anne Laure FAROU	CE1/CE2	Françoise Lamour		
	CE2 A	Josiane DENIS (lundi, mardi et vendredi) - Claude GOUBELLE (jeudi)	CE2B	Patricia BARBOT	CE2/CM1	Marie Rohou
	CM1A	Chrsitelle DUCRET	CM1B	Yann PARANTHOEN		
	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Christelle BLAZE-GELEBART		
BILINGUE BRETON	PS/MS (site maternelle)	Christine QUEAU-MORENO	GS/CE2 (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Patricia PASCO		
	CP/CE1	Loic PUREN	CE2/CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU		
Disposition d'adaptation		TRITSCHLER Anne	ULIS	BALCOU Erwan		



L'équipe enseignante est aidée par :

- 8 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Jeanine Canté (GS bilingue et PS/MSA), Aimée Le Bars (MS/GS A et MS/GS B), Pascale Ségalen (PS A et PS/MS bilingue breton), Carine Soulier (PSB), Corinne Doussal et Carine Grijol (PS/MS B et PS/MSA), Annie Guézénoc (PS/MS bilingue breton)
- Mélanie Capitaine, monitrice éducative du CP au CM2
- 11 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Laurence Kervran, Anna Menguy, Christophe Borel, Valérie Favé, Chantal Johan, Patricia Lamy, Jean Luc Perrot, Patricia Glasson, Aude Boudesoque, Françoise Dodé, Charlotte Balzinger.
- Un intervenant en langue anglaise (maternelle) : Chantal Van Kesteren,
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat
- Une équipe de ménage : Carine Soulier et Carine Grizol en maternelle, l'entreprise Samsic en élémentaire
- Une secrétaire : Marie Rouxel et une comptable : Marie-Jo Calvez (voir plus loin)

EcoleDirecte : le lien Famille-Ecole.

Toutes les communications de l'école passeront par ce support. Vous pouvez y accéder par le site

<https://www.ecoledirecte.com/> ou à partir des applications sous Android ou AppStore.

L'identifiant et le mot de passe de première connexion reste indentique d'une année à l'autre. Ils sont transmis aux familles dès la validation de l'inscription. En cas de difficulté, demander de nouveau à connexion à l'adresse direction@liesse.fr

Vous y trouverez toutes les circulaires diffusées, les mails entre l'école et les familles, les factures, la situation de votre compte, la possibilité de payer en ligne les factures ou/et les repas des enfants et le carnet de correspondance de votre enfant (pour les mots entre les enseignants et les parents – et inversement, la liste des absences, les sanctions/félicitations)...

Systématiquement (plus de pointage à l'entrée des classes – d'appel en classe), il faudra y réserver les repas à la cantine et la fréquentation de la garderie du soir. La réservation est possible le jour même jusqu'à 8h35 et évidemment peut se faire à l'avance sur plusieurs jours, plusieurs semaines.

Deux situations sont possibles :

- Votre enfant mangera à la cantine tous les jours ou/et fréquentera la garderie du soir tous les jours. Il doit être inscrit à l'année selon le modèle 1 puis vous n'aurez rien à faire SAUF les jours où vous souhaitez le récupérer pour manger ou ne pas le laisser à la garderie (voir modèle 2)
- Votre enfant mange occasionnellement à la cantine ou fréquente occasionnellement à la garderie du soir. Il faudra l'inscrire sur le portail à chaque fois (modèle 2). Cela peut être fait plusieurs jours à l'avance jusqu'au jour J à 8h35

Modèle 1 : inscription à l'année

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Email	Téléphone portable	Régime	Demi pensionnaire
Restauration du midi	x	x	x	x	x	x	x				
Rentre en car le soir	x	x	x	x	x	x	x				
Garderie municipale du soir	x	x	x	x	x	x	x				

Cliquez sur l'icône **Vos informations**

Sélectionnez **Vos enfants** ou votre enfant

Cliquez sur **Demander une modification**

Cocher le moment à réserver pour l'ensemble de l'année puis valider en cliquant sur **Envoyer la demande de modification**.

Modèle 2 : inscription ou désinscription au jour le jour

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Restauration du midi	✓	✓		✓	Annulé		
Rentre en car le soir					Interdit		
Garderie municipale du soir							

Sélectionnez l'un de vos enfants

Sélectionnez **Réservations**

Cliquez le service à réserver ou à annuler

Puis **Valider les modifications**

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2) :

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50

Dans la mesure du possible, il est demandé aux enfants de ne pas arriver avant 8h20. Les portes de l'école ouvriront à 8h20.

Les enfants se rendront directement en classe après s'être lavés les mains.

Fermeture des portails à 8h35 et 13h35

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h30

Accueil des enfants directement en classe à partir de 13h20 après un lavage des mains.

Fermeture des portails à 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 seront conduits à la garderie au frais des familles.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 11h50 et 16h30 en élémentaire :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 11h50/16h30 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau du portail (côté rue ou côté collège).
- Le midi, votre enfant mange au restaurant scolaire. Il y sera conduit par le personnel de l'école. Le soir, vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont conduits et accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale). Pas de sortie seul de la garderie sauf décharge signée auprès du service à l'enfant (à la mairie)

Du fait des mesures Covid, les portails ouvriront dès 11h45/16h25 et les enfants avec carte de sortie pourront commencer à sortir dès 11h45/16h25.

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

La circulation dans la maternelle se fait en sens unique. Entrée par l'avant et sortie obligatoirement par le fond de la maternelle.

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie périscolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande section se fera dans les classes par les enseignantes.

Mesure Covid : accès aux classes de PS et PS/MS bilingue breton par les couloirs – Accès aux classes de PS/MSA, PS/MSB, MS/GSA, MS/GSB par les cours de récréation

Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h15 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste ou salle de motricité, les élèves de MS/GS dans leur classe. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h30, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PS : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de MS et GS : par la porte d'accès à la cour de récréation)

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en maternelle :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont accueillis en garderie (à droite de la porte d'entrée)

Précisions pour les élèves de GS bilingue breton :

La classe de GS/CE2 bilingue breton est située au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'école élémentaire.

Le matin et le soir, la garderie des GS bilingue breton sera assurée comme pour les autres élèves de GS sur le site de l'école maternelle.

L'accueil le matin de 8h25 à 8h35, la récupération des enfants à 11h50 et 16h30 se feront directement auprès de l'enseignante à l'entrée de la classe (entrée par la porte le long du mur sur la cour avant (extrémité gauche de la cour))

De 11h50 à 14h45, les enfants de GS bilingue seront sur le site maternelle pour la restauration et les ateliers de début d'après-midi. Les enfants ayant mangé à la maison seront à déposer au sein de la classe de GS bilingue breton sur le site maternelle (classe au fond du couloir à droite).

Garderie périscolaire :

Attention, nouveauté : les pointages à l'arrivée le matin et au départ le jour se feront directement par les parents sur un lecteur et tablette numérique. Une avec un code barre vous sera remise par le personnel de garderie lors de votre première utilisation de la garderie (Astuce : garder une photographie de la carte dans son téléphone portable en cas de perte ou pour plus de simplicité).

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans l'école ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique). Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription sur le site de la mairie : <https://saint-renan.portail-familles.net>. La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan. **Pour fréquenter la garderie, il est impératif de s'inscrire sur le site <https://www.ecoledirecte.com> :** Pour les garderies du matin, la veille avant 16h00 et pour le soir, le jour J avant 8h35



Cantine :

Quand votre enfant mange à la cantine, il faut l'inscrire au préalable sur le site <https://www.ecoledirecte.com>

Les repas des élèves de PS, MS, GS sont servis à la cantine, allée verte. Les repas des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas.

Le coût du repas pour les enfants est de 4,25 euros. Pour les familles rennaises, une réduction de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et une aide selon le quotient familial CAF (quotient ≤ 800 euros – prendre contact avec le directeur pour la mise en place de cette réduction).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école le mois suivant.

Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.

Les goûters et les bonbons à l'école primaire :

Du CP au CM2, un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin.

Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, seulement les goûters de fruits (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés.

Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe. La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sacs qui rentrent à la maison).

Mesure Covid : les gâteaux ne peuvent être collectifs. Ils doivent être emballés en part individuelle de manière industrielle.



Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement en étant malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac, les cigarettes électroniques (vaporettes) :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le n°2017-633 du Code de la santé publique interdit de fumer ou de vapoter au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

A l'école élémentaire, il est interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire d'emprunter les allées pour ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

ATTENTION, en début d'année : travaux en cours. Transformation du terrain en terrain synthétique.

Classes de CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

Les cartes de sortie (jaunes ou vertes) seront remises aux enfants qu'à partir du lundi 13 septembre

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

L'ensemble des documents a été rempli par les familles en ligne en juin sur EcoleDirecte. En cas de modification, modifier les coordonnées directement sur le portail ou en contactant le secrétariat.

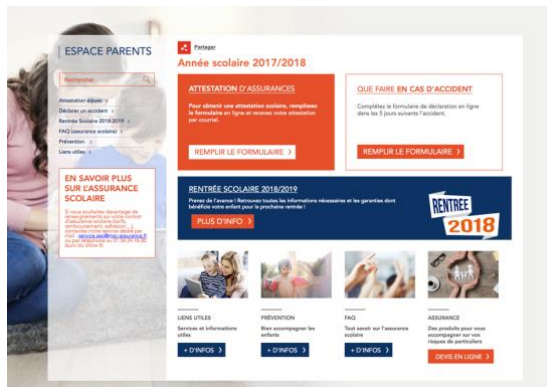
Assurances : assurance individuelle – accident corporel – aucun document à fournir

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à l'adresse : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous pouvez accéder directement au site d'assurance sur EcoleDirecte (9^{ème} icône à gauche)



Assurances : responsabilité civile – aucun document à fournir

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

Attention, la scolarité est maintenant obligatoire dès l'année des 3 ans (enfant né en 2018 et avant).

En cas d'absence, pour les enfants même dès la PS, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h00, en indiquant le motif. Merci de le faire en priorité par messagerie EcoleDirecte ou à l'adresse : secretariat@liesse.fr (ou à défaut par téléphone : 02 98 84 33 27). Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant. Utiliser la messagerie EcoleDirecte en prenant le secrétariat et l'enseignant.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2017-2018, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.



Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques, pochette-circulaires :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète sont disponibles sur notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires.

En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>.

Agenda en ligne de l'école :

Un agenda en ligne est disponible sur EcoleDirecte ainsi que sur le site de l'école : <http://www.liesse.fr/spip.php?article737>



Calendrier, jour pédagogique et le pont :

Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 22 octobre 2021	Lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Vendredi 17 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Vendredi 4 février 2022	Lundi 21 février 2022
Vacances de printemps	Vendredi 8 avril 2022	Lundi 25 avril 2022
Pont de l'ascension	Mardi 24 mai 2022	Lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le vendredi 12 novembre sera une journée sans école ni collège. Journée de formation.

Le vendredi 29 mai ne sera pas travaillé. Pont de l'ascension

Le directeur et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 3ans est obligatoire.

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Les inscriptions se font auprès des services de la garderie périscolaire.

Enseignante spécialisée – disposition d’adaptation :

Anne Tritschler est l’enseignante du dispositif d’adaptation de l’école. Il s’agit d’une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l’enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d’apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l’écriture additive ou soustractive.

Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l’égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d’assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d’une réunion d’équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l’équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L’enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l’enseignant référent est : Madame Chrystèle Vince

Mail : chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh ou téléphone : 06 32 29 08 30

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d’éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l’école. En maternelle, les temps d’éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l’emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

A partir du CE2, les familles ont le choix entre la poursuite de la culture religieuse ou la catéchèse, en lien au sein de la paroisse. *Choix fait début juillet sur EcoleDirecte.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieuse organisé par l’école doivent en informer par écrit le directeur de l’école. La famille récupérera son enfant pendant ce temps.

Protection des données personnelles des élèves et des parents / responsables légaux (RGPD) :

Cette information s’adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d’une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d’enseignement, l’inscription d’un élève dans l’Etablissement nous amène à traiter un ensemble d’informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l’Etablissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu’à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c’est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l’exécution de la mission d’enseignement et du contrat de confiance passé entre l’établissement scolaire, les parents, l’élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d’une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d’une autre personne

physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Établissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou d'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement:

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données ;
- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet. Pour rappel :

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé de modalités de facturation suivante :

- Une facture sera établie tous les mois du mois de septembre au mois de juillet (10 factures)
- Les familles peuvent choisir le paiement par prélèvement ou carte bancaire sur le site EcoleDirecte (ou à défaut par chèque auprès du secrétariat).
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1
- La participation aux sorties scolaires est facturée par l'intermédiaire d'une forfait unique et mutualisé de 5 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 seront facturés de manière mensuelle également.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- Les frais de scolarité sont de 30 euros pour tous les enfants.
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée. Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

La comptabilité est ouverte le mardi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Marie Rouxel (secrétaire) et Marie-Jo Calvez (comptable) sont à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elles assurent l'accueil téléphonique et transmettent l'information.

Le secrétariat est joignable à l'adresse : secretariat@liesse.fr.

La comptable est joignable à l'adresse : comptable@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

PSA, PSB et PS/MS bilingue breton	Mardi 28 septembre	18h00	En raison du Covid, réunions directement dans la classe de votre enfant. Port du masque obligatoire. Lavage des mains obligatoire à l'entrée
PS/MSA, PS/MSB	Mardi 5 octobre	18h00	
MS/GSA, MS/GSB			
GS/CE2 bilingue breton			
CPA, CPB, CP/CE1 bilingue breton	Mardi 12 octobre	18h00	
CP/CE1, CE1, CE1/CE2, CE2A et CE2B	Lundi 13 septembre	18h00	
CM1A, CM1B et CE2/CM1	Mardi 14 septembre	18h00	
CM2A, CM2B, CE2/CM1/CM2 bilingue breton	Mardi 21 septembre	18h00	

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école, Florent Bégoc

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

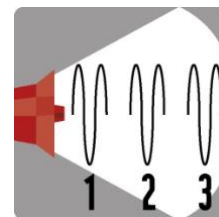
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 99,3 Mhz

FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).